

## **L'ASPECT FINANCIER :**

Le coût de ce transfert est estimé aujourd'hui suivant les études réalisées à 850000 euros environ.

Les subventions de 40% seront versées par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général.

Les Coûts de fonctionnement seront quant à eux supérieurs de 65000 Euros que la Filière Actuelle.

Ceci engendrera nécessairement une augmentation notoire du tarif d'assainissement collectif pour les abonnés assujettis à cette filière d'assainissement collectif.